

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 12 SEPTEMBRE 2011 A COUSANCES LES FORGES

**Présents** : Mesdames Yolande STOCKER, Frédérique CHALOPPE, Delphine MALTHIERY, Bernadette FISCHER, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI (*arrivé en cours de séance*), Michel PEDRETTI, Denis VARNIER, Serge MULLER, Patrick CHAMBRAUD, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Régis DUPONT, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Daniel CLAQUIN, Pascal QUERUEL, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

**Absents** : Messieurs Gérard CHALONS, Roland DUFOUR (*excusés*).

**Assistaient** : Madame MARCHAND, Messieurs GASPARD, MAGINOT, GAVAZZI, POURRAT.



Jacky LEMAIRE remercie la commune de COUSANCES LES FORGES d'accueillir l'assemblée générale dans sa salle des fêtes entièrement réhabilitée et ouvre la séance.

**RECRUTEMENT D'UN(E) STAGIAIRE EN COMMUNICATION :**

Le Président demande à Bernard HENRIONNET, en charge de la communication, de présenter aux élus l'embauche d'un(e) stagiaire en communication pour une mission de 10 mois et qui aura pour tâches essentielles :

- La mise en place d'outils de communication spécifiques et modernes pour attirer des professionnels de santé à intégrer nos futures maisons de santé
- La communication pour l'ouverture de la structure d'accueil petite enfance à Ancerville
- La promotion de nos zones d'activités économiques

Il est précisé que la réflexion sur le mode de communication le plus approprié est en cours depuis un certain temps et que la question avait été abordée par le Docteur BERTAUX qui serait *oparte prenante* et souhaiterait s'impliquer en tant que président du COPIL. Une candidature spontanée a été adressée à la CODECOM, ce qui a accéléré le processus.

La personne serait recrutée sur la base d'une convention de stage tripartite d'une durée de 10 mois et pourrait prendre son poste début Octobre 2011.

La durée hebdomadaire de travail sera basée sur 35 heures avec possibilité d'heures supplémentaires et de travail en soirée.

Ses frais de déplacement professionnels seraient indemnisés.

Le coût total serait d'environ 7 133 € (salaires : 3 683 € + formation : 3 450 €).

La personne pourrait également apporter son appui à Michaël COCCIOLO pour la rédaction du bulletin de la CODECOM et la mise à jour du site Internet quand ce dernier est absorbé par la préparation et le suivi des centres de loisirs.

Après débat sur les besoins d'un tel poste et sur le fait qu'il s'agit d'un stage et non d'un emploi définitif, les élus acceptent le recrutement d'un(e) stagiaire en communication à 25 voix pour et 2 abstentions (B.FISCHER et D.CLAQUIN).

## ATTRIBUTION DE MARCHES :

### Etudes de sol complémentaires pour le bâtiment de la CODECOM:

Jacky LEMAIRE rappelle que différentes études de sol ont été réalisées sur le P.A.E. et qu'elles ont prouvé la présence de cavités et de zones altérées à proximité du futur bâtiment de la CODECOM. L'architecte nous demande de procéder à des sondages complémentaires afin d'adapter les fondations du bâtiment avec la géologie du terrain.

2 entreprises ont été sollicitées : GEOTEC et FONDASOL mais seule cette dernière a répondu dans les délais avec une proposition à 6 798 € TTC.

Etant entendu que cette mission est imposée par le bureau d'études technique, les élus acceptent de la faire réaliser.

### Remise en état de l'éclairage public sur le P.A.E. :

L'éclairage public du P.A.E. a subi de nombreux actes de vandalisme qui ont conduit à le rendre inutilisable.

L'entreprise GEPELEC a été contactée pour deux devis :

- diagnostic de l'état de l'éclairage public
- sa remise en état

Les travaux de construction du bâtiment destiné aux Transports MASSON ayant débuté, l'éclairage devra être opérationnel dès l'installation du transporteur.

GEPELEC a chiffré les travaux à environ 7 800 € HT, la CODECOM doit lancer une consultation.

3 entreprises ont été sollicitées : GALLIOZ, ELECTROPHASE, DRU & RICHARD. Leur proposition est attendue pour le 28 Septembre.

### Raccordement téléphonique sur le P.A.E. :

(arrivée de A.MATTIONI)

Le Président rappelle que tous les fourreaux nécessaires aux passages des différents réseaux sont présents sur la zone mais que ce qui concerne le téléphone, celui-ci n'est pas alimenté.

Les premières entreprises qui s'installeront sur la zone devront pouvoir accéder au service et la CODECOM doit faire réaliser les travaux.

Une consultation pour la réalisation d'une tranchée de 265 m et 30 ml de fonçage sous chaussée a été lancée et 4 entreprises ont remis les offres suivantes :

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| VERDUN (Hadonville les Lachaussée) : | 9 410.00 € HT  |
| SEETP ROBINET (Bar le Duc) :         | 9 389.11 € HT  |
| GONZATO (Bar le Duc) :               | 10 630.00 € HT |
| EUROVIA (Saint-Dizier) :             | 9 390.00 € HT  |

Après échanges, EUROVIA a été écartée pour non respect du cahier des charges (réponse pour 12 ml de fonçage) et c'est la société SEETP ROBINET qui a été retenue.

### Devis offre de financement pour le bâtiment des Transports MASSON :

Jacky LEMAIRE informe les élus qu'une consultation a été lancée auprès de 4 banques : DEXIA, CREDIT MUTUEL, CREDIT AGRICOLE, CAISSE D'ÉPARGNE. Chacun des délégués reçoit la synthèse des offres.

Après étude et échanges, le Conseil décide d'éliminer l'offre de DEXIA qui fait une proposition sur 15 ans et non recevable (*pour pouvoir bénéficier des subventions du GIP, ce dernier demande des prêts établis sur 20 ans*). Par ailleurs, il est décidé de souscrire :

- un prêt relais de 538 000 € sur 1 an auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE, au taux de 2.49 % avec possibilité de prolongation d'un an supplémentaire
- un prêt de 160 000 € sur 20 ans, auprès du CREDIT MUTUEL, au taux de 4.50 %

Les élus donnent pouvoir au Président pour signer les contrats nécessaires.

#### Attribution du lot resté infructueux pour la Maison de Santé d'ANCERVILLE :

Jacky LEMAIRE rappelle qu'il s'agit du lot relatif à l'habillage de la façade. Une consultation a été lancée par le cabinet d'architectes et 2 entreprises ont répondu :

- PRO-BÂTIMENT : 110 985.00 € HT (*offre supérieure au budget de 38.13 %*)
- CHANZY PARDOUX : 173 430.00 € HT (*offre supérieure au budget de 115.84 %*)

Le Président informe les élus que l'offre n° 2 paraissant prohibitive, il s'est informé sur les réalisations antérieures de PRO-BÂTIMENT ainsi que sur la fiabilité de l'entreprise : les renseignements obtenus sont bons tant sur le plan qualité de travail que sur le plan du timing.

Il reste malgré tout une 3<sup>ème</sup> solution par un habillage de façade classique mais pour cela, les architectes demandent le paiement de leurs honoraires pour le travail effectué et un complément d'honoraires pour l'étude de cette nouvelle solution.

Une rencontre est prévue le 14 Septembre prochain avec le cabinet d'architectes, la décision sera prise lors de la prochaine assemblée générale.

#### Attribution du lot resté infructueux pour la Structure d'Accueil Petite Enfance d'ANCERVILLE :

Ce lot comprenait : une marquise, des stores intérieurs de protection solaire, un garde-corps et un portillon pour fermer l'accès au vide sanitaire. 4 entreprises ont été sollicitées, seule la société PAQUATTE a fait une offre pour un montant d'environ 15 000 € HT. Afin de disposer d'un devis contradictoire, Jacky LEMAIRE informe les élus qu'il a contacté ISO 55 pour le garde-corps et le portillon. La décision sera à prendre lors de la prochaine AG.

### MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES :

#### Plans de financement :

Les courriers nous attribuant des subventions ont été reçus, un plan de financement a été établi pour chacun des sites et remis à chacun des délégués.

Il est précisé que pour les services préfectoraux, un plan pour chaque maison de santé est nécessaire et que les subventions ont été réparties.

Les recettes émanant du FEADER, du F.N.A.D.T., du CONSEIL REGIONAL et le complément à 80 % du G.I.P. sont versées sur le programme global des maisons de santé.

Les élus acceptent les plans de financement à l'unanimité.

### Achat de terrains

Jacky LEMAIRE informe le Conseil qu'afin de gagner du temps et de l'argent, des actes administratifs vont être rédigés concernant la vente des terrains nécessaires à la construction des maisons de santé, tant sur ANCERVILLE que sur LISLE EN RIGAUT et précise que les terrains sont vendus pour l'euro symbolique.

### Calendrier :

Les travaux pourraient débuter fin Octobre/début Novembre à ANCERVILLE et fin Décembre à LISLE EN RIGAUT.

### **STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE :**

#### Recrutement de la Directrice :

Une réunion de la commission en charge de la Petite Enfance doit avoir lieu le 14 Septembre et le profil de la Directrice des 3 sites sera affiné afin de pouvoir procéder à son recrutement au mois de Février.

La personne retenue devra alors rédiger le projet d'établissement, le règlement intérieur et participer au recrutement du personnel d'encadrement et d'entretien.

### Achat du local :

Sur le même principe que pour les maisons de santé, un acte administratif sera rédigé pour finaliser la vente des locaux avec la commune d'ANCERVILLE pour la somme de 99 000 € évaluée par le service des Domaines.

### Calendrier :

L'ouverture est envisagée pour début Mars 2012.

Les élus donnent leur accord pour le lancement d'un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre des sites de BRILLON EN BARROIS et COUSANCES LES FORGES.

### **AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS :**

Afin de diminuer les contraintes sur les amortissements à réaliser chaque année, la Trésorerie suggère de définir un seuil d'amortissement pour les immobilisations.

Jacky LEMAIRE propose de porter ce seuil à 1000 € TTC.

La durée d'amortissement est fixée à :

- 2 ans pour les logiciels
- 3 ans pour le matériel informatique
- 5 ans pour le mobilier, outillage, véhicules
- 10 ans pour le matériel spécifique

Le Conseil accepte ces propositions à l'unanimité.

### **SUBVENTION POUR LE RAVALEMENT DE FACADE PRIVEE :**

Un seul dossier est présenté : celui de Monsieur Vincent CLAQUIN de SAVONNIERES EN PERTHOIS. Il s'agit d'une extension de la maison d'habitation mais les travaux propres à la façade s'élèvent à 3 714.00 € TTC. La subvention sera donc de 12.5 %, soit : 457.50 €. Les élus acceptent le dossier.

### **DECHETTERIE :**

#### Avenants

SITA DECTRA sous-traite avec sa filiale LABO-SERVICES pour l'élimination des Déchets Ménagers Spéciaux et le montant du contrat est atteint. SITA a été recontacté pour établir un avenant pour augmenter le montant de la sous-traitance jusqu'à la fin du marché d'exploitation de la déchetterie. Le Président est autorisé à signer les documents nécessaires. Par ailleurs, contact a été pris avec SITA car le marché global ne permettra pas d'aller jusqu'en Mai 2012.

### **TRANSPORTS PISCINE ó Année scolaire 2011/2012 :**

Francis LEROUX donne la liste des transporteurs retenus pour les séances piscine. En assemblée générale du 4 Juillet dernier, le Président avait été autorisé à signer les contrats avec les transporteurs les mieux-disants. Ci-dessous, pour info, le tableau récapitulatif des offres :

| ITINERAIRES                     | COUTAREL | LES RAPIDES | S.A.D.A.P. |
|---------------------------------|----------|-------------|------------|
| Ancerville-Güe / Ligny          |          | 118.00 €    |            |
| Ancerville-Gds Jardins / Ligny  |          |             | 124.00 €   |
| Ancerville-N.Dame / St Dizier   |          |             | 56.00 €    |
| Aulnois / Ligny                 |          |             | 104.00 €   |
| Baudonvilliers-Sommelonne / Bar |          |             | 105.00 €   |
| Haironville / Bar               |          |             | 95.00 €    |
| Brillon / Bar                   |          |             | 59.00 €    |
| Cousances / Ligny               |          |             | 104.00 €   |
| Lisle / Bar                     | 85.00 €  |             |            |
| Savonnières / Ligny             | 100.00 € |             |            |
| Stainville / Ligny              |          |             | 77.00 €    |

### **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE P.A.E. DE LA HOUPETTE :**

Un devis avait été réceptionné lors de la dernière AG (*Les Ateliers de l'Héronne pour 792.95 €/passage*), un autre a été demandé au Chantier d'insertion de la Croix Rouge pour comparaison (*576.00 €/passage : 2 devis identiques de 288.00 €, soit 1 pour les bassins et un 2<sup>nd</sup> pour les talus*). Le Président est autorisé à signer le devis avec le Chantier d'insertion de la Croix Rouge.

## INFORMATIONS DIVERSES :

### Travaux de construction du bâtiment destiné aux Transports MASSON :

Le chantier a bien débuté selon le planning établi mais EUROVA a voulu tester un nouveau procédé qui n'a pas donné satisfaction. L'entreprise va donc redécaper le terrain et reprendre le fond de forme initialement prévu, de ce fait, le calendrier risque de prendre un léger retard.

### Redevance sur l'enlèvement des Ordures Ménagères :

Selon les informations de la Trésorerie, 70 % des factures ont été réglées.

Les relances ne sont pas encore parties car la CODECOM a établi la facturation pour l'année complète et le service rendu ne sera accompli qu'à fin Décembre !

### Budgets 2011 :

Le 6 Septembre dernier, Thierry HUSSON et Dominique FABBIAN ont eu un entretien avec la Trésorière qui souhaite que le Budget O.M. soit équilibré de lui-même et non plus par un virement du Budget Général.

De même, les dépenses afférentes à la construction du bâtiment destiné aux Transports MASSON prévues sur le Budget Général doivent repasser sur le Budget du P.A.E. (*alors que, lors de la construction du bâtiment GAMMØALU, bien que sur la Z.A. de la Forêt, le Trésorier avait fait inscrire les dépenses sur le Budget Général*).

Etant donné que l'année 2011 est déjà très avancée pour revoter ces 3 budgets, une réunion de concertation aura certainement lieu entre la Trésorerie d'ANCERVILLE, le T.P.G., les services préfectoraux et la CODECOM. A suivre lors de la prochaine assemblée générale.

### Sel de déneigement :

Un appel est lancé aux communes pour leur besoin en sel de déneigement. Un mail leur sera adressé de façon à commander plus tôt si besoin et ne pas être mis sur liste d'attente comme l'an passé.

### Réforme Territoriale :

Jean-Louis CANOVA informe les élus que le Conseil Municipal d'ANCERVILLE a voté pour le maintien de la commune au sein de la CODECOM SAULX ET PERTHOIS, sous réserve des résultats de l'étude sur la fiscalité réalisée par un cabinet spécialisé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.



